

23-1-81

## **MANAGEMENT ADMINISTRATIVE**

PROCÈS N° 20/C / 1961  
VERBAL

#### **ANALYSE - RÉFÉRENCE**

**ANALYSE : APPARITION D'OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIÉS (OVNI)**

**REFERENCE:** C.R. n°35600 **RECD:** 1 du 2 Août 1966

**NOUS SOUSSIGNÉS :**

**NDA-Chef** Officier de Police Judiciaire  
**Gendarme** Officier de Police Judiciaire

VULS ARTICLES 10 à 19 et 25 à 70 du Code de Procédure Pénale

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

**LE 14 Janvier 01 A 16 HEURE(S) 00, AU BUREAU DE NOTRE BRIGADE, REVENANT UN APPEL TELEPHONIQUE DE M. GOUVERNEMENT**

A ANNE (51). Cette personne nous signale que le veille vers 21 heures 45, elle a remarqué dans le ciel une grosse forme ronde, émettant une lueur vive.

Nous nous transportons aussitôt à l'adresse citée et procédons à l'audition de cette dame qui nous déclare, que le 25 janvier 1911 vers 21 heures 00, alors qu'elle rentrait de son travail à cyclodactyle, et qu'elle se trouvait rue du 100<sup>e</sup> R.I à REIMS (51), son attention fut attirée par une forme ronde ressemblant à un gros soleil, de laquelle se dégageait une lumière de couleur orangée.

Selon cette date cette forme pouvait se situer au-dessus du dépôt nord de la S.N.C.F (Pièce n°2).

Le même jour à 17 heures 15, nous prenons contact successivement avec la brigade gendarmerie de l'air de la base 112, ainsi qu'avec la tour de contrôle de cette base. Aucun phénomène similaire n'a été remarqué.

Le 29 janvier 1961 à 19 heures en service à RUMIE (1), poursuivent notre enquête, nous prenons contact avec le responsable Sch.G.F de l'aiguillage de RUMIE-Bord. Ce dernier nous déclare verbalement qu'il était de permanence au moment des faits, qu'il n'a rien vu, et que rien de similaire n'a été porté à sa connaissance.

Le même jour à 15 heures 30, nous réitèrons notre question au fonctionnaire de planton du commissariat central de Police de RABAT, celui-ci nous déclare également n'avoir reçu aucune personne signalant de tels faits.

SECTION Selon les dires de cette dame, cette ferme se trouvait approximativement située au Nord-Est de la ville de SAINTS en direction de la commune de MONTAIGU (1).

**MUSAL** Mentionnons que cette dame est inconnue de nos services, et qu'elle ne s'est jamais fait remarquer défavorablement dans le quartier où elle réside.

DESTINATAIRES	MÉTIERS DE LA GUERRE DES EX-ÉLÉGANTS	
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> M.F. le Directeur de la République A PARIS
<input type="checkbox"/>	2. M. Le Général Cdt la 1 <sup>e</sup> C.A et la 6 <sup>e</sup> R.M A METZ	
<input type="checkbox"/>	3. M. Le Général Cdt la F.A.T.A.C de la 1 <sup>e</sup> Région aérienne A METZ	
<input checked="" type="checkbox"/>	4. M. le Ministre des Armes - Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire - Bureau Emplois-Renseignements	
<input type="checkbox"/>	5. M. Le Préfet de la Marne A CHALONS-SUR-MARNE	

DATE DE CLOTURE  
LE 30 Janvier 1961

VU ET TRANSMIS PAR  
LE COMMANDANT D'OR  
AFRIQUE

TRANSMISE AU CDT

NATURE  
ET CACHE

QUE DE RE

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 26/C / 19 61

PERSONNE  
ENTENDUE

Mme

(Témoin des faits)

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt quatre janvier mil neuf cent quatre vingt un  
 NOUS SOUSSIGNÉ(S),  
 Gendarme Officier de Police Judiciaire.

VU LES ARTICLES

16 à 19 et 73 à 76

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,  
 entendue à son domicile qui nous déclare à 16 heures 168

24 ans, triestine, demeurant

Borde 1927.

Le 25 janvier 1961 vers 21 heures, j'ai quitté mon emploi situé rue du Docteur Schweitzer, afin de regagner mon domicile. Je pilotais mon cyclomoteur de marque Peugeot 102.

Alors que j'empruntais la rue du 106 \* R.I., mon attention fut attirée par une lueur de forme ronde, ressemblant à un gros soleil de laquelle une lumière orangée se dégageait.

Cela pouvait se situer de l'endroit où je me trouvais, ou dessus du dépôt SNCF (Nord).

J'ai été surprise par cette forme et surtout par son volume et sa lueur.

Continuant de rouler et faisant attention à la chaussée et à la circulation éventuelle, j'ai quitté des yeux cette forme quelques secondes, et après un nouveau regard dans la direction citée, j'ai remarqué que cette forme avait descendue, mais la lumière était toujours intense. Néanmoins je dois vous dire que je n'ai pas vu cette forme étrange descendre, cela m'a choquée lorsque je l'ai regardé la seconde fois.

Circulant à allure modérée en raison du temps, j'ai couvert quelques mètres de distance afin de contempler de nouveau cette forme qui avait disparue derrière les immeubles de la rue, et là j'ai constaté qu'elle ne s'y trouvait plus. Il n'y avait plus rien. Cette forme lumineuse pouvait ressembler à un soleil au levant en raison de sa grosseur et surtout de sa luminosité.

J'ai pu remarquer cette forme durant une minute peut-être. En rentrant à mon domicile situé à quelques centaines de mètres du lieu où j'avais vu cette forme bizarre, j'ai demandé à mon mari qui se trouvait dans notre domicile s'il n'avait rien vu, comme il regardait la télévision il n'a répondu négativement. Cette déclaration à la Gendarmerie est faite sur les conseils de mon fils.

Le 24 Janvier 1961

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher  
 (A signé au carnet de déclarations.)